

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 6 MARS 2019

Présidence : Madame le Maire

Présents : Bisignano Nathalie, Eckert Pierre, Duret Franck, Sandron Philippe, Fontan Corine, Denis Bernadette, Jany Damien, Villuendas Myriam, Vandamme Jean- Pierre (arrivée à 20h46)

Excusé : Bertrand Gérald

Secrétaire de séance : Fontan Corine

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Autorisation d'adhérer à un groupement de commande et de signer une convention avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les communes membres pour l'achat de fourniture de papier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout et le retrait du point proposé par Madame le Maire.

Approbation du compte rendu de la séance précédente à l'**unanimité**.

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité les termes de la convention avec la CCVSC pour la mutualisation des achats de fourniture de papier et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce groupement de commande.
  
- **ENTEND** le point sur l'avancée du dossier de la ferme Jomet :
  - rencontre avec **M.Ducos** de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.
  - avis de **M.Giroud** concernant l'état des charpentes.
  - Madame **Thimon**, l'architecte du CAUE, a été très rassurante sur l'opportunité de ce projet pour la commune.
  - Rencontre avec **M.Branche** du Crédit Agricole Centre Est le 20 février 2019. Une première estimation de prêt nous a été adressée, elle sera examinée prochainement par la commission finances.
  - **M.Rodriguez**, juriste des marchés publics du service AMO de la SEMCODA.
  - La commission s'est réunie samedi 23 février 2019 et a déterminé le cadre du projet : réhabilitation des bâtiments existants conservables, démolition des bâtiments en très mauvais état structurel. La consultation de l'AMO se fera donc sur la base de 5 logements T3.

- **EST INFORME** de la rencontre avec M.Desportes, responsable de la sécurité routière de l'agence Dombes Plaine de l'Ain concernant la problématique vitesse en entrée d'agglomération. La commission propose d'aménager le secteur en déplaçant le panneau d'entrée de village de la RD88d cela permettrait ainsi de réduire la vitesse à 50km/h et de faire des contrôles. Le conseil municipal décide de fixer les limites de l'agglomération d'entrée de village ouest, sur la RD88 à la hauteur de l'habitation située au 297 route de la Fourrière.

### Questions diverses

Le conseil municipal est informé des points suivants :

- signature de l'acte de vente à l'étude de Maître Mestrallet de la nouvelle parcelle **ZB N°72**, le 16 janvier 2019.
- rencontre avec un administré pour un projet d'aménagement d'une ferme en résidence pour personnes âgées. Demande non en adéquation avec le PLU.
- travaux réalisés : changement de la fenêtre de salle de bain du logement de la mairie et isolation des combles de l'appartement des restaurateurs.
- devis acceptés : travaux élagage des fossés par l'entreprise **GEORGES**, les Serres du **BADERAND** pour les plantations de printemps, **SleA** modernisation de l'armoire électrique au Rosier et rénovation du point lumineux N°50 chemin Neuf.
- **urbanisme** : - Dépôt DP création d'une porte de liaison, permis de démolir un garage, refus d'une DP de clôture car système non à claire voie comme défini dans le PLU.
- la commune n'a pas préempté sur les biens suivants situés 178 et 292 rue des Juifs : Parcelles B 242 B 657 Lot B / Lot D, et sur les parcelles B 246 - B 538 - B 746.
- prochaine réunion de la commission urbanisme le **samedi 9 mars 2019** à 9h pour instruction de 2 dossiers.
- **SMIDOM** : changement 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 de nouvelles colonnes de tri accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le Maire,

  
